

ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audité)

(M\$ CA)	Au 30 juin 2017	Au 31 décembre 2016
Actif net disponible pour le service des prestations		
ACTIFS		
Trésorerie	449 \$	241 \$
Somme à recevoir de la province de l'Ontario	2 482	3 273
Somme à recevoir des courtiers	799	907
Placements (note 2)	259 974	255 716
Locaux et matériel	52	57
	263 756	260 194
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	303	382
Somme à verser aux courtiers	926	608
Passifs liés aux placements (note 2)	81 987	83 634
	83 216	84 624
Actif net disponible pour le service des prestations	180 540 \$	175 570 \$
Prestations de retraite constituées et déficit		
Prestations de retraite constituées (note 3)	193 443 \$	189 397 \$
Déficit	(12 903)	(13 827)
Prestations de retraite constituées et déficit	180 540 \$	175 570 \$

ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (non audité)

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2017
Actif net disponible pour le service des prestations, au 1^{er} janvier	175 570 \$
Opérations de placement	
Revenu de placement net (note 4)	6 417
Frais d'administration	(217)
Opérations de placement, montant net	6 200
Opérations de services aux participants	
Cotisations (note 6)	1 719
Prestations versées (note 7)	(2 923)
Frais d'administration	(26)
Opérations de services aux participants, montant net	(1 230)
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	4 970
Actif net disponible pour le service des prestations, au 30 juin	180 540 \$

ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DE L'ÉVOLUTION DES PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES (non audité)

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2017
Prestations de retraite constituées, au 1^{er} janvier	189 397 \$
Augmentation des prestations de retraite constituées	
Intérêts sur les prestations de retraite constituées	3 078
Prestations de retraite constituées	3 202
Modification du niveau d'indexation conditionnelle (note 3b)	1 207
	7 487
Diminution des prestations de retraite constituées	
Prestations versées (note 7)	2 923
Modification des hypothèses et méthodes actuarielles (note 3a)	518
	3 441
Augmentation nette des prestations de retraite constituées	4 046
Prestations de retraite constituées, au 30 juin	193 443 \$

ÉTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DES VARIATIONS DU DÉFICIT (non audité)

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2017
Déficit, au 1^{er} janvier	(13 827) \$
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	4 970
Augmentation nette des prestations de retraite constituées	(4 046)
Déficit, au 30 juin	(12 903) \$

NOTES ANNEXES (non audité)

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

DESCRIPTION DU RÉGIME

La description suivante du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le régime) n'est qu'un résumé. Pour obtenir plus de renseignements, il faut se reporter à la *Loi sur le régime de retraite des enseignants (Ontario)* (LRRE), telle qu'elle a été modifiée.

(a) Généralités

Le régime est régi par la LRRE. Le régime est un régime de retraite contributif à prestations définies, dont répondent conjointement la province de l'Ontario (la province) et les participants au régime représentés par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (la FEO) [les corépondants]. Les modalités du régime sont présentées dans l'annexe 1 de la LRRE.

Le régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) et agréé en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) en tant que régime de retraite agréé non assujéti à l'impôt du Canada, sous le numéro 0345785. Le régime peut être assujéti à l'impôt d'autres territoires où des exonérations fiscales complètes ne sont pas offertes.

Le régime et les placements sont gérés par le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le conseil). En vertu de la LRRE, le conseil constitue une personne morale sans capital-actions non assujéti à la *Loi sur les personnes morales (Ontario)*.

(b) Capitalisation

Les prestations aux termes du régime sont capitalisées par voie de cotisations et de revenus de placement. Les cotisations sont versées par les participants actifs au régime et un montant correspondant est versé par la province ou les employeurs désignés. La valeur des prestations de retraite constituées et des cotisations exigées est établie en fonction d'évaluations actuarielles périodiques.

(c) Rentes de retraite

Des rentes de retraite sont offertes d'après le nombre d'années de service décomptées, la moyenne des cinq meilleures années de salaire et l'âge du participant au moment du départ à la retraite. Un participant est admissible à une rente de retraite réduite à partir de 50 ans. Il a droit à une rente sans réduction à 65 ans ou à tout âge si la somme de son âge et de ses états de service admissibles égale 85.

(d) Rentes d'invalidité

Des rentes d'invalidité sont offertes à tout âge aux participants atteints d'invalidité, sous réserve d'un minimum de 10 années de service admissible. Le type de rente est fonction du degré d'invalidité.

(e) Prestations de décès

Des prestations de décès sont offertes au décès d'un participant actif et pourraient l'être au décès d'un participant retraité. Les prestations peuvent être versées sous forme d'une rente de survivant, ou d'une somme forfaitaire, ou des deux.

(f) Indexation des prestations

Les prestations de retraite sont rajustées chaque année en janvier en fonction de l'inflation, sous réserve d'un plafond de 8 % et d'un plancher de 0 % par année, tout excédent au-dessus ou en dessous de ces limites étant reporté. Pour les services décomptés jusqu'au 31 décembre 2009, la protection contre l'inflation est de 100 % de la variation de l'indice des prix à la consommation. Les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation (PCCI). Pour les services décomptés entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2013, le taux d'indexation minimal est établi à 50 % de la variation de l'indice des prix à la consommation. Les services décomptés après 2013 ne bénéficient d'aucune protection minimale contre l'inflation. Le taux d'indexation indiqué dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée demeure en vigueur jusqu'à ce qu'il soit modifié dans un dépôt subséquent. La protection intégrale contre l'inflation pour les services décomptés après 2009 peut être rétablie pour les années ultérieures, selon l'état de capitalisation du régime.

NOTE 1.

SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

(a) Mode de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés (les états financiers intermédiaires) sont dressés conformément aux dispositions de la partie IV du Manuel des Comptables professionnels agréés (CPA) Canada (chapitre 4600) et de l'International Accounting Standard (IAS) 34, Information financière intermédiaire. Ils ne présentent pas la totalité de l'information dont la déclaration est obligatoire dans les états financiers consolidés annuels. Il convient de lire les états financiers intermédiaires conjointement avec les états financiers consolidés annuels et les notes annexes incluses dans le Rapport annuel 2016 du régime. Les états financiers intermédiaires sont régis par les politiques et méthodes comptables utilisées pour dresser les états financiers consolidés annuels 2016 audités.

Le portefeuille immobilier du régime est composé de placements liés aux biens immobiliers détenus ou gérés pour le compte du régime par La Corporation Cadillac Fairview Limitée (CCFL), une filiale en propriété exclusive. Le régime consolide CCFL, Ontario Teachers' Finance Trust (OTFT), une entité ad hoc créée en vue d'appuyer les activités de financement du régime, ainsi que les sociétés de portefeuille en propriété exclusive dont la gestion est assurée par le régime ou par CCFL. Les sociétés de portefeuille gérées par des parties externes sont comptabilisées comme des actifs détenus sous forme de placements du régime. En vertu du chapitre 4600, les actifs détenus sous forme de placements, y compris ceux sur lesquels le régime a le contrôle ou sur lesquels il a une influence notable, sont mesurés à leur juste valeur et présentés sur une base non consolidée.

Le semestre clos le 30 juin 2017 constitue la première période pour laquelle le régime présente des états financiers intermédiaires. Par conséquent, il n'y a pas de chiffres correspondants à ceux du 30 juin 2016 ni à ceux du semestre clos à cette date. Les chiffres correspondants au 31 décembre 2016 sont présentés.

La publication des états financiers intermédiaires a été autorisée par résolution du conseil le 31 août 2017.

(b) Changements futurs des méthodes comptables

Les nouvelles normes comptables publiées par l'International Accounting Standards Board que le régime n'a pas encore adoptées comprennent :

- L'IFRS 9, Instruments financiers. La nouvelle norme remplacera l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, et comprend des directives sur la comptabilisation et la décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers, la perte de valeur et la comptabilité de couverture. La nouvelle norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018; une application anticipée est autorisée.

La direction ne s'attend pas à ce que l'adoption de la nouvelle norme ait des effets importants sur la situation financière et le revenu de placement du régime.

(c) Placements

Évaluation des placements

Les placements sont directement ou indirectement détenus par le régime. Les passifs liés aux placements sont engagés directement par le régime. Les placements et les passifs liés aux placements sont présentés à leur juste valeur à la note 2a. La juste valeur est le prix reçu à la vente d'un actif ou payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale (c'est-à-dire une valeur de sortie) qui serait conclue entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Sur un marché actif, la juste valeur correspond davantage au prix coté. S'il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation reposant sur une utilisation optimale des données observées sur les marchés.

Les détails relatifs aux méthodes d'évaluation sont communiqués dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents. Aucun changement n'a été apporté aux méthodes d'évaluation depuis le 31 décembre 2016. Une mise à jour de l'évaluation du portefeuille d'immeubles locatifs au 30 juin 2017 a été effectuée et les présents états financiers intermédiaires en rendent compte.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les actifs détenus sous forme de placements et les passifs liés aux placements sont classés et présentés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations à la juste valeur :

- Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement ou indirectement; et
- Niveau 3 – les données non observables.

Si différents niveaux de données sont utilisés pour mesurer la juste valeur d'un placement, le classement dans la hiérarchie doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité.

Comptabilisation à la date de transaction

L'achat et la vente de placements et de contrats dérivés sont enregistrés à la date à laquelle la transaction est effectuée.

Revenu de placement net

Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les produits d'intérêts et les produits tirés des biens immobiliers sont constatés suivant la méthode de la comptabilité d'engagement à mesure qu'ils sont gagnés. Le revenu de placement net comprend également les gains et les pertes réalisés et non réalisés. Les gains et les pertes non réalisés sont constatés uniquement lorsque la juste valeur du placement est fondée sur un cours dans un marché actif ou lorsqu'une évaluation, au moyen des techniques appropriées, est effectuée et approuvée par la direction.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Les coûts de transaction sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les montants des transactions reçus par le régime qui sont directement attribuables à l'acquisition d'un placement sont présentés après déduction des coûts de transaction payés.

Frais de gestion

Lorsqu'ils sont facturés directement ou que l'information est accessible autrement dans des avis de capital ou d'autres communications du gestionnaire, les frais de gestion et de rendement des gestionnaires de placement externes et des administrateurs sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les frais liés aux autres placements gérés à l'externe sont déduits du revenu de placement.

(d) Conversion de devises

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de fin de la période. Les produits et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés découlant de ces conversions sont inclus dans les gains nets réalisés et non réalisés du revenu de placement.

(e) Prestations de retraite constituées

La valeur et l'évolution des prestations de retraite constituées au cours de l'exercice sont fondées sur une évaluation actuarielle effectuée par Mercer (Canada) limitée, un cabinet d'actuaire indépendant. L'évaluation est faite annuellement au 31 août, puis extrapolée jusqu'à la fin de l'exercice et jusqu'au 30 juin de l'exercice suivant. L'évaluation est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, et sur les meilleures estimations de la direction, à la date de l'évaluation, quant aux hypothèses économiques et autres.

Comme l'indique le paragraphe f) de la note Description du régime, les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation, selon l'état de capitalisation du régime. Aux fins de l'évaluation des états financiers, les rentes futures sont indexées en fonction des taux d'indexation indiqués dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée. Par conséquent, les prestations de retraite constituées au 31 décembre 2016 tiennent compte des niveaux de PCCI présentés dans le rapport d'évaluation actuarielle du 1^{er} janvier 2016.

Comme les corépondants ont communiqué des instructions concernant le dépôt de l'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation au 1^{er} janvier 2017 assortie d'un relèvement de la PCCI, qui passera de 90 % à 100 % le 1^{er} janvier 2018, les prestations de retraite constituées au 30 juin 2017 rendent compte de ce changement.

(f) Cotisations

Les cotisations des participants, de la province et des employeurs désignés sont constatées suivant la méthode de la comptabilité d'engagement. Les sommes reçues des participants pour des services décomptés et les sommes transférées d'autres régimes de retraite sont comptabilisées à la date d'encaissement.

(g) Prestations

Les sommes versées à titre de prestations à des participants ou autres, de valeur de rachat et de remboursement à d'anciens participants, ainsi que les sommes transférées dans d'autres régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont versées. Les prestations de retraite constituées englobent les prestations encore à payer.

(h) Locaux et matériel

Les locaux et le matériel sont comptabilisés au coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

(i) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers intermédiaires exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui influent principalement sur la valeur présentée des actifs et des passifs, ainsi que sur les produits et les charges. Sans cesse renouvelées, les estimations et les hypothèses reposent sur les résultats historiques et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives à des événements futurs qui sont considérées raisonnables et pertinentes dans les circonstances. Les effets d'une modification à une estimation ou une hypothèse sont comptabilisés au cours de la période où cette estimation ou hypothèse est modifiée. Les estimations et hypothèses importantes servent surtout à établir la valeur des prestations de retraite constituées et la juste valeur des placements, ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements. La note 3 explique comment les estimations et les hypothèses sont utilisées pour établir les prestations de retraite constituées.

(j) Éventualités

Un passif éventuel est une obligation potentielle qui dépend de la survenance ou de la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui échappent au contrôle du régime. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais leur nature et leur ampleur sont présentées dans les notes annexes.. Une provision pour une obligation actuelle est comptabilisée lorsqu'une estimation fiable peut être faite et que le règlement de l'obligation est probable.

NOTE 2. PLACEMENTS

Le régime investit, directement ou par l'entremise de produits dérivés, dans des actions, des titres à revenu fixe, des placements sensibles à l'inflation et des placements liés à des actifs réels, conformément à la politique du conseil sur la diversification de l'actif.

(a) Placements avant la répartition de l'incidence des contrats dérivés

Le tableau ci-dessous présente un résumé des placements du régime ainsi que des passifs liés aux placements, y compris les intérêts et les dividendes courus nets totalisant 745 M\$ (527 M\$ au 31 décembre 2016), avant la répartition de l'incidence des contrats dérivés :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2017		Au 31 décembre 2016	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Actions				
Cotées en bourse				
Canadiennes	2 097 \$	2 081 \$	2 075 \$	2 053 \$
Non canadiennes	26 204	20 016	27 423	22 081
Hors bourse				
Canadiennes	3 166	2 498	2 786	2 480
Non canadiennes	26 576	20 691	25 110	19 704
	58 043	45 286	57 394	46 318
Titres à revenu fixe				
Obligations	57 525	55 609	52 355	51 050
Placements à court terme	12 098	12 099	9 521	9 504
Placements non traditionnels ¹	11 704	8 943	11 727	8 862
Titres canadiens à taux réels	19 771	14 865	20 381	14 993
Titres non canadiens à taux réels	18 378	15 745	16 011	12 866
	119 476	107 261	109 995	97 275
Placements sensibles à l'inflation				
Terrains forestiers exploitables	2 367	1 343	2 442	1 356
Ressources naturelles ²	3 396	3 921	3 831	3 802
	5 763	5 264	6 273	5 158
Actifs réels				
Biens immobiliers	28 863	18 467	30 923	19 064
Infrastructures	18 940	14 012	17 826	13 832
	47 803	32 479	48 749	32 896
Sommes à recevoir liées aux placements				
Titres achetés en vertu de conventions de revente	24 367	24 864	27 910	27 621
Garantie en espèces déposée en vertu d'un arrangement d'emprunt	1 730	1 730	1 967	1 967
Garantie en espèces versée en vertu d'annexes de soutien au crédit	26	26	121	121
Contrats dérivés, montant net	2 766	1 855	3 307	1 761
	28 889	28 475	33 305	31 470
Placements	259 974 \$	218 765 \$	255 716 \$	213 117 \$

¹ Placements constitués principalement de fonds de couverture et de comptes de contrats à terme normalisés gérés.

² Les ressources naturelles comprennent les actifs pétroliers, gaziers et agricoles.

(M\$ CA)	Au 30 juin 2017		Au 31 décembre 2016	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Passifs liés aux placements				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(49 853) \$	(50 813) \$	(47 422) \$	(47 131) \$
Titres vendus à découvert				
Actions	(1 796)	(1 717)	(1 947)	(1 752)
Titres à revenu fixe	(13 656)	(12 375)	(19 108)	(17 656)
Biens immobiliers	(4 488)	(4 157)	(3 196)	(2 876)
Papier commercial	(8 839)	(8 985)	(9 120)	(8 935)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(87)	(87)	(163)	(163)
Contrats dérivés, montant net	(3,268)	(812)	(2 678)	(845)
	(81 987)	(78 946)	(83 634)	(79 358)
Placements, montant net	177 987 \$	139 819 \$	172 082 \$	133 759 \$

(b) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les placements et les passifs liés aux placements du régime selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur dont il est question à la note 1c :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	26 736 \$	124 \$	31 183 \$	58 043 \$
Titres à revenu fixe	93 842	12 064	13 570	119 476
Placements sensibles à l'inflation	—	—	5 763	5 763
Actifs réels	2 863	340	44 600	47 803
Sommes à recevoir liées aux placements	1 806	26 981	102	28 889
Passifs liés aux placements	(15 726)	(64 386)	(1 875)	(81 987)
Placements, montant net	109 521 \$	(24 877) \$	93 343 \$	177 987 \$

(M\$ CA)	Au 31 décembre 2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	27 785 \$	248 \$	29 361 \$	57 394 \$
Titres à revenu fixe	83 706	12 051	14 238	109 995
Placements sensibles à l'inflation	—	—	6 273	6 273
Actifs réels	3 271	295	45 183	48 749
Sommes à recevoir liées aux placements	2 146	30 922	237	33 305
Passifs liés aux placements	(21 343)	(60 284)	(2 007)	(83 634)
Placements, montant net	95 565 \$	(16 768) \$	93 285 \$	172 082 \$

Le tableau suivant présente un rapprochement des placements et des sommes à recevoir (passifs) lié(e)s aux placements (montant net), mesurés à leur juste valeur au moyen d'importantes données non observables (niveau 3) pour le semestre clos le 30 juin. Les gains (pertes) réalisés et non réalisés sont inclus dans le revenu de placement.

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

(M\$ CA)	Placements				Sommes à recevoir		Passifs liés aux placements	Total
	Actions	Titres à revenu fixe	sensibles à l'inflation	Actifs réels	liées aux placements	aux placements		
Solde au 1 ^{er} janvier	29 361 \$	14 238 \$	6 273 \$	45 183 \$	237 \$	(2 007) \$	93 285 \$	
Achats	2 492	1 875	154	3 904	33	27	8 485	
Ventes	(2 152)	(2 732)	(102)	(5 569)	(30)	—	(10 585)	
Transferts entrants ³	—	—	—	—	(3)	1	(2)	
Transferts sortants ³	—	—	—	—	(96)	84	(12)	
Gains (pertes) inclus dans le revenu de placement								
Réalisés	522	416	1	1 237	(77)	44	2 143	
Non réalisés	960	(227)	(563)	(155)	38	(24)	29	
Solde au 30 juin	31 183 \$	13 570 \$	5 763 \$	44 600 \$	102 \$	(1 875) \$	93 343 \$	

³ Les transferts entrants et sortants de niveau 3 sont imputables à un changement dans la disponibilité des données observables utilisées pour mesurer la juste valeur des actifs détenus sous forme de placement ou des passifs liés aux placements. Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux 2 et 1 au cours du semestre clos le 30 juin 2017.

(c) Contrats dérivés

Les contrats dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est établie en fonction de l'actif, des marchandises, des indices, des taux d'intérêt ou des taux monétaires sous-jacents. Les contrats dérivés sont négociés hors bourse ou en bourse.

Le montant nominal des contrats dérivés correspond au montant du contrat auquel un taux ou un prix est appliqué pour calculer la somme à verser ou à recevoir. Ce montant nominal sert à établir le rendement tiré des contrats et la juste valeur de ces derniers. Il ne reflète pas nécessairement le montant des flux de trésorerie futurs engagés ni la juste valeur actuelle des contrats dérivés et n'indique pas, par conséquent, l'exposition du régime aux risques de crédit ou de marché. Les contrats dérivés deviennent favorables (actifs) ou défavorables (passifs) par suite des fluctuations des taux ou des prix du marché selon leur échéance. Les montants nominaux globaux et la juste valeur des contrats dérivés peuvent fluctuer considérablement.

La description des contrats dérivés, négociés hors bourse ou sur des bourses réglementées, est communiquée dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents.

Le tableau suivant présente un résumé des montants nominaux et de la juste valeur des contrats dérivés détenus par le régime :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2017		Au 31 décembre 2016	
	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur
Produits dérivés sur actions et sur marchandises				
Swaps	28 292 \$	(413) \$	21 454 \$	402 \$
Contrats à terme normalisés	10 596	3	5 572	14
Options : Cotées en bourse – achetées	1 074	30	350	21
– vendues	1 076	(27)	669	(28)
Hors bourse – achetées	14 424	221	14 114	730
– vendues	4 016	(119)	3 125	(195)
	59 478	(305)	45 284	944
Produits dérivés de taux d'intérêt				
Swaps	119 356	104	90 105	29
Contrats à terme normalisés	403 291	14	103 444	(10)
Options : Cotées en bourse – achetées	20 080	16	11 318	5
– vendues	16 632	(14)	10 673	(6)
Hors bourse – achetées	43 332	104	30 398	115
– vendues	78 539	(81)	42 699	(110)
	681 230	143	288 637	23
Produits dérivés sur devises				
Swaps	13 510	(18)	11 215	(70)
Contrats à terme de gré à gré ⁴	65 009	(256)	70 956	(119)
Options : Hors bourse – achetées	7 607	150	8 299	121
– vendues	6 441	(69)	7 839	(111)
	92 567	(193)	98 309	(179)
Produits dérivés de crédit				
Swaps sur défaillance – achetées	17 558	(349)	16 099	(286)
– vendus	17 153	262	19 793	140
	34 711	(87)	35 892	(146)
Autres produits dérivés				
Swaps liés à la volatilité/aux écarts	6 677	(21)	5 061	(19)
Swaps sur dividendes	511	(22)	254	(21)
	7 188	(43)	5 315	(40)
	875 174	(485)	473 437	602
Garantie nette en espèces (reçue)/payée en vertu de contrats dérivés	—	(17)	—	27
Montant nominal et juste valeur nette des contrats dérivés	875 174 \$	(502) \$	473 437 \$	629 \$

⁴ À l'exception des contrats de change à terme liés aux actifs immobiliers.

La juste valeur nette des contrats dérivés du tableau précédent se compose comme suit :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2017	Au 31 décembre 2016
	Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	1 985 \$
Garantie en espèces payée en vertu de contrats dérivés	14	31
Passifs liés aux produits dérivés	(2 470)	(2 076)
Garantie en espèces reçue en vertu de contrats dérivés	(31)	(4)
	(502) \$	629 \$

(d) Composition de l'actif détenu sous forme de placements

Les placements directs, les contrats dérivés ainsi que les sommes à recevoir et les passifs liés aux placements sont classés par catégories de composition de l'actif, en fonction de la stratégie de placement des portefeuilles sous-jacents du régime.

Le montant net des placements du régime en dollars canadiens se résume comme suit :

	Au 30 juin 2017		Au 31 décembre 2016	
	Placements nets réels à la juste valeur (M\$)	Composition de l'actif %	Placements nets réels à la juste valeur (M\$)	Composition de l'actif %
Actions⁵				
Cotées en bourse	36 266 \$	20 %	38 973 \$	22 %
Hors bourse	28 848	16	26 981	16
	65 114	36	65 954	38
Titres à revenu fixe				
Obligations	41 965	24	43 529	25
Titres à taux réels	20 245	11	31 725	19
	62 210	35	75 254	44
Placements sensibles à l'inflation⁶				
Marchandises	5 455	3	4 184	3
Ressources naturelles	5 763	3	6 273	3
Protection contre l'inflation	11 550	6	—	—
	22 768	12	10 457	6
Actifs réels				
Biens immobiliers	24 389	14	26 470	16
Infrastructures	18 940	11	17 826	10
Titres à taux réels	1 553	1	—	—
	44 882	26	44 296	26
Titres de créance⁷	11 602	7	—	—
Stratégies de rendement absolu	10 504	6	13 278	8
Superposition⁸	(428)	—	9	—
Titres du marché monétaire⁸	(38 665)	(22)	(37 166)	(22)
Placements, montant net	177 987 \$	100 %	172 082 \$	100 %

⁵ La catégorie des actions comprend des titres de sociétés ouvertes et de sociétés fermées. Les chiffres correspondants au 31 décembre 2016 ont été reclassés pour tenir compte de ces catégories.

⁶ En date du 1^{er} janvier 2017, les titres des ressources naturelles et les autres titres qui sont exposés à l'inflation constituent la catégorie des actifs sensibles à l'inflation, qui comprend aussi les placements offrant une protection contre l'inflation.

⁷ En date du 1^{er} janvier 2017, les titres de créance de sociétés et de marchés émergents ont été transférés dans la nouvelle catégorie des titres de créance.

⁸ La superposition comprend des stratégies permettant de surpondérer ou de sous-pondérer certaines positions de change. En date du 1^{er} janvier 2017, certains titres de l'indice classés auparavant dans la catégorie d'actifs Superposition ont été transférés dans celle des titres du marché monétaire. Les chiffres correspondants au 31 décembre 2016 ont été reclassés pour tenir compte de ces changements.

(e) Gestion des risques

Le principal risque à long terme auquel est exposé le régime est la réduction de l'actif du régime en deçà de son passif (c.-à-d., la valeur des prestations dues aux participants). Par conséquent, l'objectif premier de la gestion des risques de placement consiste à diversifier les risques et les rendements de façon à réduire au minimum la possibilité d'une réduction globale de la valeur totale de la caisse et à maximiser la possibilité de réaliser des gains pour l'ensemble du portefeuille. Pour y arriver, il faut diversifier l'actif afin de ramener à un niveau acceptable l'exposition aux risques de marché et de crédit relatifs à un émetteur ou à une composante unique des marchés financiers.

Le régime gère également ses risques de liquidité de façon à s'assurer des liquidités suffisantes pour s'acquitter de toutes ses obligations financières futures à mesure qu'elles arrivent à échéance, ce qui inclut les paiements à court terme évalués à la valeur de marché résultant de la position en produits dérivés du régime, et pour permettre de rajuster la composition de l'actif en cas de changements du marché.

Il n'y a pas eu de changement important dans les politiques et procédés de gestion des risques en ce qui concerne les risques de crédit, de marché et de liquidités tels qu'ils sont présentés dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents, sauf à l'égard des éléments suivants :

- Énoncé de politiques et procédés de placement – Ce document, qui peut être consulté sur le site Web du régime, précise les modalités de placement de la caisse. Le conseil passe l'énoncé en revue au moins une fois l'an; le plus récent examen a été effectué le 1^{er} janvier 2017. Les placements du régime sont choisis et détenus conformément aux critères et aux restrictions établis dans l'énoncé, et en conformité avec toutes les lois pertinentes. L'énoncé inclut les changements apportés à la politique sur la composition de l'actif à long terme :

Exposition	Minimale	Point milieu	Maximale
Actions	32 %	37 %	42 %
Titres à revenu fixe	20 %	33 %	45 %
Placements sensibles à l'inflation	8 %	13 %	18 %
Actifs réels	21 %	26 %	31 %
Titres de créance	2 %	7 %	12 %
Stratégies de rendement absolu	1 %	6 %	11 %
Titres du marché monétaire ⁹	(59) %	(22) %	0 %
		100 %	

⁹ La catégorie des titres du marché monétaire fournit le capital pour les placements dans d'autres catégories d'actif.

- Politique de placement du conseil – Cette politique s'applique à l'ensemble de la caisse et des catégories d'actifs. Elle porte sur les risques pertinents et importants auxquels est exposé l'ensemble de la caisse. La politique établit maintenant des fourchettes pour la répartition des placements tant dans les catégories d'actifs que dans les devises. La direction détermine l'exposition à l'intérieur des fourchettes approuvées. Le conseil approuve cette politique et la passe en revue régulièrement.

(f) Risque de crédit

Le régime est exposé au risque qu'une contrepartie manque à ses engagements ou devienne insolvable. Le risque de crédit est le risque de perte découlant de l'incapacité d'un tiers à s'acquitter de ses obligations financières. Un risque de crédit peut découler directement d'un débiteur ou d'un émetteur de titres, ou indirectement d'un garant d'une obligation de crédit.

Exposition maximale au risque de crédit avant garantie

Le risque de crédit des placements en titres de créance et des contrats dérivés hors bourse, par catégorie de notation de crédit et avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit, s'établit comme suit :

Au 30 juin 2017

Notation de crédit (M\$ CA)	Obligations et placements à court terme	Titres à taux réels	Titres achetés en vertu de conventions de revente	Emprunts et titres de sociétés fermées	Contrats dérivés hors bourse
AAA/R-1 (élevé)	43 027 \$	34 921 \$	— \$	— \$	— \$
AA/R-1 (moyen)	4 544	—	2 436	—	36
A/R-1 (faible)	12 993	3 025	18 582	—	178
BBB/R-2	5 594	—	827	—	7
Inférieure à BBB/R-2	1 866	—	—	—	—
Sans notation ¹⁰	1 599	203	2 522	12 063	—
	69 623 \$	38 149 \$	24 367 \$	12 063 \$	221 \$

Au 31 décembre 2016

Notation de crédit (M\$ CA)	Obligations et placements à court terme	Titres à taux réels	Titres achetés en vertu de conventions de revente	Emprunts et titres de sociétés fermées	Contrats dérivés hors bourse
AAA/R-1 (élevé)	41 168 \$	32 697 \$	— \$	— \$	— \$
AA/R-1 (moyen)	2 502	—	5 990	—	83
A/R-1 (faible)	9 376	3 482	21 006	—	891
BBB/R-2	5 259	—	—	—	—
Inférieure à BBB/R-2	2 123	—	—	—	—
Sans notation ¹⁰	1 448	213	914	12 243	—
	61 876 \$	36 392 \$	27 910 \$	12 243 \$	974 \$

¹⁰ Les titres sans notation comprennent les instruments de sociétés fermées, qui sont gérés à l'externe ou qui ne sont pas notés par les agences de notation.

Le régime est aussi exposé au risque de crédit par le biais d'arrangements hors bilan. Dans le cas des garanties hors bilan, l'exposition maximale au risque de crédit correspond au montant maximal que le régime aurait à payer en cas de réalisation des garanties. Dans le cas des engagements de prêts, l'exposition maximale est le montant engagé au titre des engagements et ententes. Dans le cas des produits dérivés de crédit, l'exposition maximale correspond au montant nominal des produits dérivés de crédit vendus, comme l'indique la note 2c.

(M\$ CA)	Au 30 juin 2017	Au 31 décembre 2016
Garanties	368 \$	314 \$
Engagements de prêts	181	133
Montant nominal des produits dérivés de crédit vendus	17 153	19 793
Total de l'exposition au risque de crédit hors bilan	17 702 \$	20 240 \$

Bien que l'exposition maximale du régime aux risques de crédit corresponde à la valeur comptable des actifs ou, dans le cas d'éléments hors bilan, au montant garanti ou engagé, dans la plupart des cas, cette exposition est bien moindre en raison des garanties, des rehaussements de crédit (p. ex., des garanties en faveur du régime) et d'autres mesures prises pour atténuer les risques pour le régime, comme on l'a décrit plus tôt.

Concentration du risque de crédit

Au 30 juin 2017, le régime affichait une importante concentration du risque de crédit auprès du gouvernement du Canada, de la province de l'Ontario et du Trésor américain. Cette concentration découle principalement de la détention par le régime de 48,8 G\$ de titres émis par le gouvernement du Canada (51,0 G\$ au 31 décembre 2016), de 15,2 G\$ de titres émis par le Trésor américain (0,2 G\$ au 31 décembre 2016), de 6,4 G\$ d'obligations émises par la province de l'Ontario (5,0 G\$ au 31 décembre 2016), de 2,5 G\$ au titre de la somme à recevoir de la province de l'Ontario (3,3 G\$ au 31 décembre 2016) et des versements futurs de capitalisation du régime qui seront effectués par cette province.

(g) Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant de la volatilité des cours des titres et des marchandises, des taux d'intérêt et des taux de change, et de l'écart de taux. Le régime de retraite est exposé aux risques de marché en raison de ses activités de placements. Le niveau de risque de marché auquel est exposé le régime varie selon la conjoncture des marchés, les attentes relatives aux mouvements des cours, la survenance de certaines catastrophes naturelles (p. ex., des ouragans et des séismes)

ayant une incidence sur les cours des titres liés aux assurances, les attentes relatives aux rendements futurs ainsi que la composition de l'actif.

Gestion du risque de marché

Le régime gère le risque de marché principalement par la diversification de ses placements dans différents secteurs, à l'échelle mondiale, et par le recours à diverses stratégies de placement. Une vaste gamme de contrats dérivés permet de plus au régime de gérer son exposition au risque de marché.

Évaluation des risques de marché et de crédit

Le régime utilise une méthode statistique apparentée à celle de la valeur à risque (VAR), soit la méthode du déficit prévu, pour mesurer le risque des placements en tenant compte du risque de marché et du risque de crédit sur un horizon d'un an, selon un niveau de confiance de 99 %. La méthode du déficit prévu permet de mieux refléter l'effet des pertes extrêmes que la méthode de la VAR pour un même niveau de confiance, puisqu'il s'agit de la moyenne de toutes les pertes.

Des détails relatifs à la méthode du déficit prévu sont communiqués dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents.

Le tableau suivant indique l'exposition totale de l'actif du régime, calculée selon la méthode du déficit prévu.

(G\$ CA) ¹¹	Au 30 juin 2017	Au 31 décembre 2016
Actions¹²		
Cotées en bourse	10,5 \$	12,0 \$
Hors bourse	13,0	12,5
Titres à revenu fixe		
Obligations	7,0	4,5
Titres à taux réels	4,5	6,5
Placements sensibles à l'inflation¹³		
Marchandises	1,5	2,0
Ressources naturelles	1,5	1,5
Protection contre l'inflation	3,5	—
Actifs réels		
Biens immobiliers	4,0	4,0
Infrastructures	3,5	3,0
Titres à taux réels	0,5	—
Titres de créance¹⁴	2,0	—
Stratégies de rendement absolu	2,5	2,5
Superposition¹⁵	2,5	1,5
Titres du marché monétaire¹⁵	10,5	6,5
Exposition totale de l'actif, calculée selon la méthode du déficit prévu¹⁶	37,5 \$	37,5 \$

¹¹ Valeur arrondie au 0,5 G\$ près.

¹² La catégorie des actions comprend les actions de sociétés ouvertes et de sociétés fermées. Les chiffres correspondants au 31 décembre 2016 ont été reclassés pour tenir compte de ces catégories.

¹³ En date du 1^{er} janvier 2017, les titres des ressources naturelles et les autres titres qui sont exposés à l'inflation constituent la catégorie des actifs sensibles à l'inflation, qui comprend aussi les placements offrant une protection contre l'inflation.

¹⁴ En date du 1^{er} janvier 2017, les titres de créance de sociétés et de marchés émergents ont été transférés dans la nouvelle catégorie des titres de créance.

¹⁵ La superposition comprend des stratégies permettant de surpondérer ou de sous-pondérer certaines positions de change. En date du 1^{er} janvier 2017, certains titres de l'indice classés auparavant dans la catégorie d'actifs Superposition ont été transférés dans celle des titres du marché monétaire. Les chiffres correspondants au 31 décembre 2016 ont été reclassés pour tenir compte de ce changement.

¹⁶ L'exposition totale de l'actif calculée selon la méthode du déficit prévu n'égalé pas la somme du risque de chacune des catégories d'actifs, puisque la diversification réduit le risque total.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif et du passif du régime. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du régime. Le passif au titre du régime est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Le régime gère le risque de taux d'intérêt au moyen de produits dérivés de taux d'intérêt, comme le décrit la note 2c des états financiers intermédiaires. Compte tenu des contrats dérivés ainsi que des sommes à recevoir et des passifs liés aux placements dont fait état la note 2c, une hausse de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de 4,5 G\$ (3,4 G\$ au 31 décembre 2016) de la valeur des placements du régime dans des titres à revenu fixe. De même, une hausse de 1 % des taux d'intérêt réels entraînerait un recul de 5,2 G\$ (5,1 G\$ au 31 décembre 2016) de la valeur des placements du régime dans les titres à taux réels.

Au 30 juin 2017, en présumant que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, une diminution de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait une augmentation d'environ 23 % des obligations au titre du régime, soit 43,8 G\$ (22 % au 31 décembre 2016, soit 40,8 G\$).

Risque de change

Le risque de change provient des placements du régime libellés en devises et des contrats dérivés connexes.

Le régime détient des placements exposés au risque de change. Ce risque est évalué comme suit en dollars canadiens :

(M\$ CA)	Au	Au
	30 juin 2017	31 décembre 2016
Devise	Risque net	Risque net
Dollar américain	40 917 \$	49 553 \$
Livre sterling	4 953	4 505
Euro	3 330	7 774
Peso chilien	3 154	3 108
Yen japonais	2 872	3 275
Real brésilien	2 726	2 673
Peso mexicain	1 830	838
Renminbi chinois	(1 719)	1 307
Dollar australien	1 630	1 944
Couronne danoise	1 249	1 175
Autres	10 645	7 955
	71 587 \$	84 107 \$

Si l'on suppose que toutes les autres variables et valeurs sous-jacentes demeurent constantes, une augmentation/diminution de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport aux principales devises se traduirait par la diminution/l'augmentation suivante de la valeur des placements nets :

(M\$ CA)	Au	Au
	30 juin 2017	31 décembre 2016
Devise	Évolution de la valeur des placements nets	Évolution de la valeur des placements nets
Dollar américain	2 046 \$	2 478 \$
Livre sterling	247	225
Euro	166	389
Peso chilien	158	155
Autres	962	959
	3 579 \$	4 206 \$

(h) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le régime ne dispose pas des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers courants et acquérir des placements de façon rapide et rentable. Ce risque est inhérent aux activités du régime et peut être influencé par diverses situations propres à un marché ou qui touchent l'ensemble des marchés, notamment les événements liés au crédit ou une fluctuation importante des marchés.

Gestion du risque de liquidité

Les liquidités du régime sont analysées quotidiennement afin que le régime puisse garder au moins 2,0 % de son actif sous forme de bons du Trésor du Canada non grevés. Le régime gère ses liquidités en détenant d'autres titres non grevés du

gouvernement du Canada (obligations, bons du Trésor et obligations à rendement réel) et du gouvernement des États-Unis qui peuvent faire l'objet d'une convention de rachat. Cela lui permet d'absorber les effets qu'aurait sur les liquidités un événement marquant sur les marchés boursiers, de s'acquitter de ses obligations au titre de flux de trésorerie contractuels et de répondre à ses besoins de trésorerie sur un horizon d'un an, selon un niveau de confiance de 99 %. Les liquidités du régime sont vérifiées périodiquement par l'application de divers scénarios de risque comme une fluctuation importante des marchés.

Actifs liquides

Le régime garde un portefeuille d'actifs facilement négociables, notamment des obligations des gouvernements du Canada et des États-Unis, qu'il peut vendre ou financer de manière sécuritaire pour se protéger contre toute interruption imprévue des flux de trésorerie. La juste valeur des obligations des gouvernements du Canada et des États-Unis s'élève à 63 991 M\$ au 30 juin 2017 (51 208 M\$ au 31 décembre 2016). Le régime détient également 26 505 M\$ (27 551 M\$ au 31 décembre 2016) sous forme de titres cotés en bourse inscrits sur les principales places boursières, compte tenu des positions vendeur. Ces titres sont facilement réalisables et monnayables.

Échéance contractuelle

Les passifs du régime comprennent les prestations de retraite constituées, les passifs liés aux placements, les sommes à verser aux courtiers, les créiteurs et les charges à payer. Les sommes à verser aux courtiers, les créiteurs et les charges à payer arrivent à échéance à moins d'un an. Comme le régime peut régler des titres vendus à découvert, une garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit et des produits dérivés à la juste valeur avant l'échéance contractuelle, ils sont considérés comme arrivant à échéance à moins d'un an.

Les passifs du régime liés aux placements en fonction des dates d'échéance s'établissent comme suit :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2017			
	À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(42 779) \$	(7 074) \$	— \$	(49 853) \$
Titres vendus à découvert				
Actions	(1 796)	—	—	(1 796)
Titres à revenu fixe	(13 656)	—	—	(13 656)
Biens immobiliers	(1 643)	(1 882)	(963)	(4 488)
Papier commercial	(8 839)	—	—	(8 839)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(87)	—	—	(87)
Contrats dérivés, montant net	(3 268)	—	—	(3 268)
	(72 068) \$	(8 956) \$	(963) \$	(81 987) \$

(M\$ CA)	Au 31 décembre 2016			
	À moins d'un an	Entre un an et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(39 736) \$	(7 686) \$	— \$	(47 422) \$
Titres vendus à découvert				
Actions	(1 947)	—	—	(1 947)
Titres à revenu fixe	(19 108)	—	—	(19 108)
Biens immobiliers	(920)	(1 929)	(347)	(3 196)
Papier commercial	(9 120)	—	—	(9 120)
Garantie en espèces reçue en vertu d'annexes de soutien au crédit	(163)	—	—	(163)
Contrats dérivés, montant net	(2 678)	—	—	(2 678)
	(73 672) \$	(9 615) \$	(347) \$	(83 634) \$

(i) Garanties engagées et reçues

Le régime donne et obtient des garanties sous forme de titres et d'espèces dans le cours normal de ses activités de gestion des placements nets. Les titres en garantie sont principalement des titres des gouvernements du Canada et des États-Unis. Des garanties supplémentaires sont généralement fournies si la valeur des titres baisse au-dessous d'un niveau prédéterminé. Les titres transférés sont comptabilisés comme des actifs lorsque le régime conserve la quasi-totalité des risques et avantages, y compris le risque de crédit, le risque de règlement et le risque de marché. Le régime n'a pas le droit de donner en garantie ces mêmes titres auprès d'autres institutions financières ou de les vendre à une autre entité à moins qu'il ne remplace ces titres par d'autres titres admissibles. Le régime détient les garanties reçues tant qu'il n'est pas une partie en défaut ni une partie intéressée en lien avec une des conditions énoncées dans les ententes contractuelles et qu'il n'y a pas de résiliation anticipée de l'entente. Le régime peut vendre ou réengager une garantie si son propriétaire n'est pas en défaut. La juste valeur des garanties vendues ou réengagées était de néant au 30 juin 2017 (20 M\$ au 31 décembre 2016).

Le régime procède à des opérations d'emprunt de titres et engage des garanties à leur égard. Le régime ne comptabilise pas les titres empruntés comme des actifs détenus sous forme de placements puisque les prêteurs conservent les risques et avantages liés à ces titres.

La juste valeur des garanties engagées et reçues, des titres achetés en vertu de conventions de revente, des titres vendus en vertu de conventions de rachat et des titres empruntés se présente comme suit :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2017	Au 31 décembre 2016
Titres achetés en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat		
Titres achetés en vertu de conventions de revente	24 367 \$	27 910 \$
Garanties détenues	24 466	27 749
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	49 853	47 422
Garanties engagées	49 993	47 438
Emprunt de titres		
Titres empruntés	3 847	4 979
Garanties engagées ¹⁷	4 105	5 382
Contrats dérivés		
Garanties reçues ¹⁸	231	1 003
Garanties engagées ¹⁹	1 950	1 175

¹⁷ Comprend une garantie en espèces de 1 730 \$ (1 967 \$ au 31 décembre 2016).

¹⁸ Comprend une garantie en espèces de 87 \$ (163 \$ au 31 décembre 2016).

¹⁹ Comprend une garantie en espèces de 26 \$ (121 \$ au 31 décembre 2016).

(j) Compensation des actifs financiers et passifs financiers

Le régime conclut des accords avec des contreparties, comme des accords-cadres de l'ISDA et des accords-cadres de mise en pension de titres (global master repurchase agreements), afin de limiter son exposition aux créances irrécouvrables (voir la note 2f). En vertu de ces accords, les deux parties ont le droit de procéder à un règlement net des obligations lorsqu'un événement prédéterminé survient. Comme ce droit de compensation est conditionnel, les montants connexes présentés dans les états consolidés intermédiaires résumés de la situation financière ne sont pas compensés.

L'incidence de ces accords est présentée dans le tableau ci-dessous :

(M\$ CA)	Au 30 juin 2017			
	Montant brut présenté à la note 2a	Montants faisant l'objet d'accords de compensation	Titres donnés en garantie et garanties en espèces ²⁰	Risque net
Actifs financiers				
Titres achetés en vertu de conventions de revente	24 367 \$	(24 276) \$	(90) \$	1 \$
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	2 766	(1 740)	(165)	861
	27 133 \$	(26 016) \$	(255) \$	862 \$
Passifs financiers				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(49 853) \$	24 276 \$	25 534 \$	(43) \$
Passifs liés aux produits dérivés	(3 268)	1 740	1 484	(44)
	(53 121) \$	26 016 \$	27 018 \$	(87) \$

(M\$ CA)	Au 31 décembre 2016			
	Montant brut présenté à la note 2a	Montants faisant l'objet d'accords de compensation	Titres donnés en garantie et garanties en espèces ²⁰	Risque net
Actifs financiers				
Titres achetés en vertu de conventions de revente	27 910 \$	(18 753) \$	(9 154) \$	3 \$
Sommes à recevoir liées aux produits dérivés	3 307	(1 699)	(927)	681
	31 217 \$	(20 452) \$	(10 081) \$	684 \$
Passifs financiers				
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(47 422) \$	18 753 \$	28 666 \$	(3) \$
Passifs liés aux produits dérivés	(2 678)	1 699	967	(12)
	(50 100) \$	20 452 \$	29 633 \$	(15) \$

²⁰ Les titres donnés en garantie et les garanties en espèces excluent le surdimensionnement et les garanties à donner. La note 2i comprend le montant total des garanties.

NOTE 3. PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES

(a) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations de retraite constituées, soit 193 443 M\$ (189 397 M\$ au 31 décembre 2016), reflètent les meilleures estimations de la direction quant à la conjoncture économique future et tiennent compte d'hypothèses économiques et autres. Les hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont trait notamment à la mortalité, aux taux de sortie et aux taux de retraite. Les principales hypothèses économiques portent entre autres sur le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation. Le taux d'actualisation correspond au taux du marché, à la date d'évaluation, des obligations émises par la province de l'Ontario ayant des caractéristiques semblables au passif du régime. On a établi le taux d'actualisation en appliquant un taux moyen pondéré qui correspond au montant estimatif des prestations à verser et au moment où on prévoit de les verser. Le taux d'inflation correspond à l'écart géométrique entre le rendement des obligations nominales à long terme et des obligations à rendement réel émises par le gouvernement canadien. Le taux d'augmentation des salaires tient compte de l'hypothèse portant sur le taux d'inflation et de l'augmentation à long terme prévue des salaires réels.

Le sommaire des principales hypothèses économiques se présente comme suit :

	Au 30 juin 2017	Au 31 décembre 2016
Taux d'actualisation	3,00 %	3,25 %
Taux d'augmentation des salaires	2,55 %	2,80 %
Taux d'inflation	1,55 %	1,80 %
Taux réel ¹	1,45 %	1,40 %

¹ Les taux réels présentés correspondent à l'écart géométrique entre le taux d'actualisation et le taux d'inflation.

Les principales hypothèses économiques ont été modifiées à la suite de changements sur les marchés financiers intervenus entre le 1^{er} janvier 2017 et le 30 juin 2017, et de la nouvelle entente salariale conclue en 2017, qui est décrite ci-après. Les modifications apportées aux hypothèses économiques ont entraîné une diminution nette de 518 M\$ de la valeur des prestations constituées.

Les principales hypothèses économiques tiennent compte des contrats de salaire de deux ans annoncés par le ministère de l'Éducation le 12 avril 2017, pour les années scolaires commençant le 1^{er} septembre 2017 et le 1^{er} septembre 2018.

Aucune modification n'a été apportée aux hypothèses qui ne portent pas sur l'économie en date du 30 juin 2017. Les modifications apportées aux hypothèses économiques et aux hypothèses qui ne portent pas sur l'économie ont entraîné une diminution nette de 518 M\$ de la valeur des prestations de retraite constituées.

(b) Dispositions du régime

Comme l'indique le paragraphe f) de la note Description du régime, les services décomptés après le 31 décembre 2009 font l'objet d'une protection conditionnelle contre l'inflation. La protection contre l'inflation se situe entre 50 % et 100 % de la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les services décomptés entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2013 et se situe entre 0 % et 100 % de la variation de l'IPC pour les services décomptés après 2013. La disposition relative à la protection conditionnelle contre l'inflation ne peut être invoquée ou modifiée qu'au moment du dépôt d'une évaluation actuarielle. Le gouvernement de l'Ontario et les employeurs désignés participant au régime feront des cotisations supplémentaires égales à tout montant de protection contre l'inflation dont les participants sont privés, jusqu'à concurrence de 50 % de l'IPC.

Aux fins de l'évaluation des états financiers, les rentes futures sont indexées en fonction des taux d'indexation indiqués dans l'évaluation actuarielle la plus récente qui a été déposée. Par conséquent, les prestations de retraite constituées au 31 décembre 2016 tiennent compte des niveaux de PCCI présentés dans le rapport d'évaluation actuarielle du 1^{er} janvier 2016.

En juin 2017, les corépondants ont annoncé que le niveau de PCCI passera à 100 % de la variation de l'IPC pour toutes les périodes de services décomptés à partir du 1^{er} janvier 2018. Par ailleurs, le 1^{er} janvier 2018, les enseignants qui ont pris leur retraite après 2009 bénéficieront d'une augmentation ponctuelle afin que leur rente soit prospectivement élevée au niveau où elle se serait située s'ils avaient joui d'une pleine protection contre l'inflation au 1^{er} janvier 2017. Ces changements sont pris en considération dans l'évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2017, qui sera déposée auprès des autorités de réglementation des régimes de retraite au plus tard le 30 septembre 2017. Ce pourcentage restera en vigueur jusqu'à ce que la prochaine évaluation actuarielle soit déposée auprès des autorités de réglementation; on pourra alors diminuer le pourcentage selon la capitalisation du régime. L'évaluation des états financiers du 30 juin 2017 tient compte de la modification du niveau d'indexation conditionnelle, ce qui a entraîné une augmentation de la valeur des prestations de retraite constituées de 1 207 M\$.

Les taux d'indexation dont tient compte la valeur des prestations de retraite constituées s'établissent comme suit :

	Évaluation au 30 juin 2017 ²	Évaluation au 31 décembre 2016 ³
Services décomptés	Protection contre l'inflation	Protection contre l'inflation
Avant 2010	100 % de la variation de l'IPC	100 % de la variation de l'IPC
De 2010 à 2013	100 % de la variation de l'IPC	90 % de la variation de l'IPC
Après 2013	100 % de la variation de l'IPC	90 % de la variation de l'IPC

² Niveau de protection contre l'inflation d'après l'évaluation actuarielle au 1^{er} janvier 2017, qui sera déposée au plus tard le 30 septembre 2017.

³ Niveau de protection contre l'inflation d'après l'évaluation actuarielle déposée le 1^{er} janvier 2016.

NOTE 4.**REVENU DE PLACEMENT NET**

Revenu/(perte) de placement après l'attribution des gains nets sur placements réalisés et non réalisés, des frais de gestion et des coûts de transaction aux catégories d'actifs

Le revenu de placement net est comptabilisé déduction faite des frais de gestion et des coûts de transaction, et il est groupé par catégorie d'actifs. Le revenu de placement net, compte tenu des contrats dérivés, s'établit comme suit :

Revenu de placement net

Pour le semestre clos le 30 juin 2017

(M\$ CA)	Revenu ¹	Réalisé ²	Non réalisé ^{2,3}	Revenu de placement	Frais de gestion	Coûts de transaction	Revenu de placement net
Actions							
Cotées en bourse							
Canadiennes	6 \$	(14) \$	(14) \$	(30) \$	— \$	(1) \$	(31) \$
Non canadiennes	283	2 727	249	3 259	(30)	(28)	3 201
Hors bourse							
Canadiennes	47	(6)	361	402	(3)	(10)	389
Non canadiennes	435	429	483	1 347	(96)	(26)	1 225
	771	3 136	1 071	4 978	(129)	(65)	4 784
Titres à revenu fixe							
Obligations	602	(609)	972	965	(4)	(14)	947
Placements à court terme	(10)	(71)	313	232	—	—	232
Placements non traditionnels ⁴	30	157	223	410	(12)	—	398
Titres canadiens à taux réels	230	304	(482)	52	—	(2)	50
Titres non canadiens à taux réels	97	109	(515)	(309)	—	—	(309)
	949	(110)	511	1 350	(16)	(16)	1 318
Placements sensibles à l'inflation							
Marchandises	(30)	(8)	(582)	(620)	—	(3)	(623)
Terrains forestiers exploitables	19	1	(61)	(41)	—	—	(41)
Ressources naturelles	84	—	(554)	(470)	(1)	(1)	(472)
	73	(7)	(1 197)	(1 131)	(1)	(4)	(1 136)
Actifs réels							
Biens immobiliers	515	1 212	(1 474)	253	—	(19)	234
Infrastructures	307	—	934	1 241	(9)	(15)	1 217
	822	1 212 \$	(540) \$	1 494 \$	(9) \$	(34) \$	1 451 \$
	2 615 \$	4 231 \$	(155) \$	6 691 \$	(155) \$	(119) \$	6 417 \$

¹ Le revenu comprend les intérêts, les dividendes, le bénéfice d'exploitation des biens immobiliers (déduction faite des charges d'intérêts) et les autres produits et charges liés aux placements.

² Comprend des pertes de change nettes de 508 M\$.

³ Après déduction de certains frais de gestion et de rendement.

⁴ Placements constitués principalement de fonds de couverture et de comptes de contrats à terme normalisés gérés.

NOTE 5. ÉVALUATIONS ACTUARIELLES RÉGLEMENTAIRES

Les évaluations actuarielles réglementaires sont préparées périodiquement afin qu'on puisse déterminer les exigences de capitalisation du régime. En juin 2017, les corépondants du régime ont communiqué des instructions concernant le dépôt d'une nouvelle évaluation en date du 1^{er} janvier 2017. Ces instructions comprenaient une annonce selon laquelle le niveau de PCCI passerait à 100 % de la variation de l'IPC pour toutes les périodes de services décomptés à partir du 1^{er} janvier 2018, et les cotisations salariales spéciales de 1,1 % de la paie seraient éliminées après 2017. Le résumé suivant rend compte de ces modifications.

Les participants actifs sont tenus de verser à titre de cotisation au régime 11,50 % de la tranche de leur salaire couverte par le RPC et 13,10 % de l'excédent sur cette tranche, et les proportions correspondantes seront réduites à partir du 1^{er} janvier 2018 à 10,40 % de la tranche de leur salaire couverte par le RPC et à 12,0 % de l'excédent sur cette tranche. La province et les employeurs désignés versent des cotisations d'équivalence. De plus, la politique de capitalisation du régime mise en place par les corépondants prévoit des procédures leur permettant d'établir les cotisations et les prestations.

Conformément à l'entente conclue entre les corépondants, les taux de cotisation sont les suivants :

(%)	Taux de cotisation	
	Tranche couverte par le RPC	Tranche non couverte par le RPC
2012	10,80 %	12,40 %
2013	11,15 %	12,75 %
De 2014 à 2017	11,50 %	13,10 %
À partir de 2018	10,40 %	12,00 %

Les méthodes actuarielles utilisées pour les évaluations actuarielles réglementaires diffèrent de celles qui servent à préparer une évaluation actuarielle en vue de dresser les états financiers et à calculer les montants figurant dans les présents états financiers intermédiaires. Les évaluations actuarielles réglementaires utilisent une méthode d'évaluation qui tient compte des prestations futures à constituer et des cotisations futures à verser par les participants au régime à la date d'évaluation.

La dernière évaluation réglementaire déposée auprès des autorités de réglementation a été établie, en date du 1^{er} janvier 2016, par Mercer (Canada) limitée; elle a révélé un excédent de capitalisation de 4 522 M\$, après l'adoption de la PCCI de 90 %, au titre des années décomptées entre 2010 et 2013 et postérieures à 2013, et après la comptabilisation des cotisations extraordinaires, comprises dans le taux de cotisation de 2016 décrit ci-dessus, de 1,1 % du salaire qui sera payable jusqu'au 31 décembre 2026.

D'après les instructions reçues des corépondants en juin 2017, une nouvelle évaluation actuarielle réglementaire rendant compte du relèvement de la PCCI à 100 % de même que de l'élimination des cotisations spéciales après 2017 sera déposée auprès des autorités de réglementation des régimes de retraite au plus tard le 30 septembre 2017.

NOTE 6. COTISATIONS

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2017
Participants	
Services rendus au cours de la période ¹	832 \$
Rachat de services	19
	851
Province de l'Ontario	
Services rendus au cours de la période	815
Intérêts	12
Rachat de services	18
	845
Autres employeurs	18
Transferts provenant d'autres régimes de retraite	5
	23
	1 719 \$

¹ Les cotisations impayées étaient inférieures à 1 M\$ au cours du semestre clos le 30 juin 2017.

NOTE 7. PRESTATIONS VERSÉES

Pour le semestre clos le 30 juin (M\$ CA)	2017
Rentes de retraite	2 670 \$
Prestations de décès	183
Rentes d'invalidité	13
Transferts de la valeur de rachat	41
Transferts aux fins du droit de la famille	14
Transferts à d'autres régimes	2
	2 923 \$

NOTE 8. CAPITAL

Les excédents et les déficits¹ de capitalisation déterminés par un actuaire indépendant sont présentés dans le capital du régime dans les états financiers intermédiaires.

L'évaluation actuarielle sert à mesurer la santé financière à long terme du régime. Elle permet de vérifier la capacité du régime de s'acquitter de ses engagements envers la totalité des participants actuels et leurs survivants. La gestion du capital du régime a pour objectif de garantir une capitalisation suffisante du régime afin de pouvoir verser les prestations à long terme.

L'une des hypothèses les plus importantes utilisées pour l'évaluation actuarielle est le taux d'actualisation (établi par le conseil). Il sert à calculer la valeur actuelle des prestations de retraite futures que le régime s'attend à verser aux participants ainsi que les cotisations qu'il prévoit recevoir. Le taux d'actualisation est dérivé du taux de rendement des placements prévu et tient compte des frais de fonctionnement du régime et des provisions pour des événements majeurs défavorables, tels que la crise financière de 2008.

L'évaluation actuarielle préliminaire des excédents et des déficits de capitalisation est effectuée chaque année. Une évaluation en bonne et due forme doit être déposée au moins tous les trois ans auprès des autorités réglementaires. En vertu de l'Entente des partenaires², le régime ne peut être déficitaire au moment du dépôt du rapport. Par conséquent le rapport officiel doit faire état des modifications qui devront être apportées aux prestations ou aux cotisations afin d'éliminer les déficits dans les évaluations actuarielles préliminaires. Les corépondants déterminent toute modification à apporter en fonction de la politique de capitalisation du régime (Annexe A de l'Entente des partenaires).

¹ L'excédent/le (déficit) est déterminé en comparant la somme de la valeur du marché de l'actif, de l'ajustement de nivellement pour l'actif (le cas échéant), de la valeur actuelle des prestations futures et de la valeur actuelle de l'appariement futur des

rajustements en fonction de l'inflation non versés avec la somme du financement du passif (valeur actuelle des prestations futures de retraite) et de la valeur actuelle de la compression des coûts attribuable à l'indexation inférieure à 100 %.

² L'entente des partenaires établit les modalités du partenariat aux fins de conception et d'administration du régime et de la gestion de la caisse de retraite; il spécifie également les responsabilités du conseil et des corépondants.

NOTE 9. ENGAGEMENTS

Le régime s'est engagé à effectuer des placements et d'autres opérations dont le financement pourrait s'étendre sur quelques années conformément aux modalités convenues. Au 30 juin 2017, la valeur de ces engagements totalisait 10 826 M\$ (10 597 M\$ au 31 décembre 2016).

NOTE 10. GARANTIES ET INDEMNISATIONS

Garanties

Le régime fournit des garanties à des tiers liés à certaines sociétés dans lesquelles il investit et il sera appelé à respecter ces garanties si ces sociétés ne respectent pas leurs engagements. Le régime prévoit que la plupart des garanties arriveront à échéance sans être utilisées. Aucun paiement n'a été effectué par le régime au cours du semestre clos le 30 juin 2017 et de la période de 12 mois close le 31 décembre 2016 au titre de ces garanties.

Le régime garantit les conventions de prêt et de crédit des sociétés de son portefeuille qui arriveront à échéance d'ici 2020. L'exposition maximale du régime est de 52 M\$ au 30 juin 2017 (néant au 31 décembre 2016). Les sociétés avaient utilisé 5 M\$ au titre de cette convention (néant au 31 décembre 2016).

Le régime garantit pour une société de son portefeuille des conventions de bail dont les dates d'échéance se situent entre 2017 et 2059. L'exposition maximale du régime est de 95 M\$ au 30 juin 2017 (96 M\$ au 31 décembre 2016). Il n'y a pas eu de défaut de paiement au titre des conventions de bail en 2017 et 2016.

Le régime garantit aussi que certaines sociétés émettrices sont aptes à régler certaines obligations financières. L'exposition maximale du régime est de 67 M\$ au 30 juin 2017 (67 M\$ au 31 décembre 2016).

La Corporation Cadillac Fairview Limitée gère les placements immobiliers et a fourni des garanties au titre de l'achèvement des travaux de construction de certains projets résidentiels. Les garanties couvrent la durée de vie des projets, soit un an à trois ans. L'exposition maximale ne peut être déterminée, car les projets ne sont pas encore terminés. Ces garanties s'élevaient à 154 M\$ au 30 juin 2017 (151 M\$ au 31 décembre 2016) et n'ont pas été comptabilisées dans les passifs immobiliers.

Le régime garantit deux émissions de débentures effectuées par une fiducie de placement immobilier, qu'il consolide. Le régime n'a fait aucun paiement à la société de placement immobilier ni relativement aux deux émissions de débentures. Les émissions comprennent des débentures de série B à 4,31 % échéant le 25 janvier 2021 pour un montant de 0,75 G\$ et des débentures de série C à 3,64 % échéant le 9 mai 2018 pour un montant de 0,6 G\$. Les débentures, incluses dans les passifs liés aux placements immobiliers du régime, peuvent être rachetées par l'émetteur en tout temps avant l'échéance.

Le régime garantit également le papier commercial émis par l'Ontario Teachers' Finance Trust, que le régime consolide. Le régime n'a effectué aucun versement à la fiducie ou relativement au papier commercial, lequel est émis dans le cadre de placements privés aux États-Unis et au Canada. Le montant global du capital en circulation en tout temps ne dépasse pas 10 G\$. Au 30 juin 2017, la valeur du papier commercial émis par la fiducie s'élevait à 8 860 M\$ (9 127 M\$ au 31 décembre 2016). Le papier commercial inclus dans les passifs liés aux placements du régime n'est pas remboursable avant l'échéance et ne fera l'objet d'aucun remboursement anticipé volontaire. La durée maximale des titres émis est de 270 jours après l'émission aux États-Unis et de 364 jours après l'émission au Canada.

Indemnisations

Le régime prévoit que les membres du conseil d'administration, les employés et certaines autres personnes seront indemnisés pour des poursuites qui pourraient être intentées contre eux. De plus, dans le cours normal des activités, le régime peut, dans certains cas, accepter d'indemniser une contrepartie. En vertu de ces ententes, le régime, ses filiales et ses coentreprises peuvent être tenus d'indemniser des contreparties pour les frais engagés en raison d'éventualités, comme des réclamations fondées en droit ou des modifications des lois et règlements. Le nombre de ces ententes, l'éventail des indemnisations et leur nature imprévisible empêchent le régime de faire des estimations raisonnables quant au montant maximal qui pourrait devoir être versé à toutes ces contreparties.